

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL du CODEP 09 SAISON 2024/2025

Article 1 :

Le championnat départemental jeunes, séniors et vétérans est ouvert à tous les joueurs licenciés dans un club affilié de l'Ariège.

Il aura lieu les samedi 18 et dimanche 19 mai 2025 au Gymnase Bayle à Pamiers.

Article 2 :

Le Championnat se déroule selon les règles de la FFBad et le règlement général des compétitions (RGC).

La date limite d'inscription est fixée au jeudi 8 mai et le tirage au sort s'effectuera le dimanche 11 mai.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toutes inscriptions d'un club retardataire. En cas de très forte affluence, les joueurs sont retenus par ordre d'arrivée. Les paires ne sont prises en compte que si elles sont complètes à l'inscription.

Article 3 :

Les tableaux proposés sont le simple, le double hommes, le double dames et le double mixte. **Les joueurs doivent se rendre disponibles sur les deux jours, la répartition des tableaux ne se fera qu'en fonction du nombre d'inscrits dans chaque catégorie.**

Article 4 :

Pour les catégories séniors et vétérans, les séries N/R/D/P/NC sont proposées.

Pour les catégories jeunes : poussins, benjamins, minimes, cadets et Juniors sont proposées.

Les paires de doubles composées de joueurs licenciés dans des clubs différents Ariégeois sont autorisées mais il ne peut pas y avoir de paires avec un joueur hors Ariège.

Pour les catégories Juniors, Séniors et Vétérans : 3 tableaux autorisés.

Pour les catégories Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets : 2 tableaux autorisés, mixte non autorisé.

Les tableaux seront constitués par le CPPH arrêté à la date du 8 mai.

Article 5 :

Le CODEP 09 se réserve le droit de regrouper, diviser ou d'annuler un ou plusieurs tableaux dans une série si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant (3 au minimum) et ceci pour le bon déroulement du championnat.

Dans ce cas précis, et avec leur accord, les joueurs peuvent être intégrés dans une série supérieure.

Le regroupement des catégories jeunes peut être également possible.

Article 6 :

Tous les tableaux se jouent en poules.

Article 7 :

Le montant des inscriptions par joueur est de 10 € pour un tableau, 12 € pour 2 tableaux et 15 € pour 3 tableaux.

Article 8 :

Les volants sont à la charge des joueurs, sauf en finale où ils sont offerts par le CODEP 09. Le volant officiel du Championnat Départemental sera le Vina-Star 83.

Tous les matches de toutes les séries dans toutes les catégories se jouent avec des volants plumes, sauf pour les joueurs NC qui peuvent jouer avec des volants plastique.

Article 9 :

Dès l'appel de leurs noms, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation avant le début du match. Ces 3 minutes comprennent le test du volant, la prise de repères et le changement de tenue. Le temps de repos entre deux matchs est fixé à 20 minutes depuis le dernier point du match précédent à jouer du match suivant. Le test des volants doit avoir lieu à l'arrivée sur le terrain au début du temps de préparation. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes peut être disqualifié par le Juge-Arbitre, quel que soit le niveau de compétition.

Article 10 :

Les matches sont en auto-arbitrage. Les poussins et poussines seront arbitrés.

Article 11 :

Les inscriptions se feront uniquement sur Ebad ou Badnet, les joueurs peuvent s'inscrire, les clubs peuvent inscrire leurs joueurs.

Le paiement doit se faire sur Ebad ou Badnet également pour valider les inscriptions. Aucune inscription, autre que sur Ebad ou Badnet, ne sera prise en compte.

Article 12 :

Tout forfait après la date du tirage au sort doit être justifié :

- Soit par mail ou sur badnet avant le week-end de la compétition,
- Soit dans un délai de 5 jours maximum après la fin de la compétition, par l'envoi d'un justificatif de non-participation à adresser à la Ligue Occitanie de Badminton.

Article 13 :

Tout joueur participant à la compétition doit porter sur le terrain une tenue conforme à la réglementation du RGC.

Le port d'un pantalon de survêtement pour jouer n'est autorisé que dans des cas particuliers à la demande du joueur et sur présentation d'un certificat médical ou lorsque les conditions de température de la salle l'exigent.

Article 14 :

Article 2.14 du règlement général des compétitions (RGC) Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une

autorisation écrite délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs. Les noms, prénom et numéro de téléphone du responsable de chaque enfant, doivent être communiqués à l'inscription. Le jour de la compétition, une feuille d'émargement est à disposition du juge-arbitre afin que les adultes responsables des jeunes ce jour-là sur la compétition, puissent signer et valider leur présence et leur participation. Il est par ailleurs recommandé d'avoir plusieurs représentants par club le jour de la compétition pour éviter en cas d'accident de laisser plusieurs enfants sans responsable dans le gymnase.

Article 15 :

L'attitude des joueurs et accompagnateurs doit être correcte (voir règlement fédéral des codes de conduite des joueurs et des entraîneurs).

Article 16 :

Le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBad s'applique à tous les points non développés dans ce règlement.

Article 17 :

Le Juge-Arbitre veille au bon déroulement de la compétition et au respect de ces règlements, du fair-play et de l'éthique sportive.

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement relève de la commission des litiges du CODEP 09.

Toute participation à ce Championnat implique l'adoption du présent règlement.

Article 18 :

Tout joueur est susceptible, durant la compétition, d'être pris en photo.